cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L’utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l’objet d’une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l’établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julien Ducharme
https://www.cadre21.org/membres/dff8c3f6a62dfee0d9fb14b0

Date d'obtention : 2024-01-17 15:35:42

cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?

Je retiens que c'est un méthode d'intervention uniforme qui permet, à un intervenant scolaire comme moi, d'être mieux outiller lorsqu'une situation de sextage se produit. La trousse Sexto offre un protocole clair à suivre. De plus, la méthode d'intervention Sexto regroupe les principaux acteurs d'intervention en situation de sextage.

Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va changer mes futures interventions, car je n'étais pas au courant de l'interdiction de chercher à voir les preuves de photos/vidéos. Je serai davantage dans la connaissance de mes droits tout en priorisant le bien-être de la victime. Ce sont des situations délicates à gérer et il est important de bien connaître son rôle. La trousse Sexto permet cela.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Comme mentionné précédemment, je vais faire attention de respecter les balises légales quant au visionnement des preuves et uniquement me fier aux étapes du protocoles. Je vais aussi faire attention à avoir une vision globale de la situation, car il peut arriver que le partage de photo/vidéo rejoigne plusieurs élèves. Ces élèves doivent aussi être sensibilisé à leurs actes.